



VOIC

Approvisionnement en matière ligneuse

Approvisionnement en matière ligneuse

Origine:

En 2013, le nouveau régime redonnait la planification forestière au Ministère, causant ainsi certaines préoccupations pour l'industrie, entre autres, en matière de qualité et quantité de fibre ainsi que de coûts d'approvisionnement. Des indicateurs économiques ont alors été créés conjointement entre le Ministère et les BGA.

VOIC

Approvisionnement en matière ligneuse

Préoccupations d'origine

Valeur (enjeu)	Valeur initiale
Approvisionnement en matière ligneuse.	Approvisionnement en matière ligneuse. Qualité de l'approvisionnement en matière ligneuse. Quantité de l'approvisionnement en matière ligneuse. Coûts de l'approvisionnement en matière ligneuse. Superficie forestière productive. Sécurité de l'approvisionnement en matière ligneuse. Applicabilité de la stratégie d'aménagement.
Objectif	Objectif initial
<p> limiter les pertes de possibilité forestière.</p> <p>Répartir les efforts sylvicoles à l'aide d'un gradient d'intensité de sylviculture afin d'accroître et consolider la production de matière ligneuse.</p> <p>Contrôler les coûts d'approvisionnement en matière ligneuse liés à la planification.</p> <p> limiter les impacts du nouveau régime sur l'approvisionnement des usines.</p> <p>Maintenir une flexibilité au niveau de la récolte.</p>	<p> limiter les pertes de possibilité forestière.</p> <p>Répartir les efforts sylvicoles à l'aide d'un gradient d'intensité de sylviculture afin d'accroître et consolider la production de matière ligneuse.</p> <p>Contrôler les coûts d'approvisionnement en matière ligneuse liés à la planification.</p> <p>Contrôler les coûts de la transformation de la fibre en usine liés à la planification.</p> <p> limiter les impacts des traitements sylvicoles reliés aux enjeux écologiques sur le coût d'approvisionnement en matière ligneuse.</p> <p> limiter les impacts du nouveau régime sur l'approvisionnement des usines.</p> <p>Maintenir la flexibilité de la récolte.</p> <p> limiter les impacts de la stratégie d'aménagement sur le coût d'approvisionnement en matière ligneuse.</p>

VOIC Approvisionnement en matière ligneuse

Indicateur	Cible	Échelle
1. Pourcentage du territoire forestier productif inscrit comme AIPL dans les PAFI dans le respect des balises d'implantation et pour lequel un scénario intensif est élaboré.	15 %	UA
→ 2. Taux de respect des indicateurs économiques	100 %	UA
3. Répartition équitable des superficies planifiées entre les BGA et le BMMB annuellement.	Écart de répartition inférieur à 10 %	UA
Autres mesures permettant de répondre à l'enjeu		
Les autres mesures telles que le pourcentage de la superficie de la stratégie pour les groupes de calculs attribuables et la banque de SI transmise annuellement aux BGA pour la planification et la réalisation des opérations de récolte dans le respect de la stratégie, sont couvert par le biais de l'Entente de partage des rôles et responsabilités de planification et de certification forestière (Entente MFFP-CIFQ).		

Indicateur 2 : Taux de respect des indicateurs économiques



Indicateurs économiques	Cible des indicateurs économiques
1. Volume par hectare planifié (moyenne annuelle).	145 +/-10 % m ³ /ha.
2. Décimètre cube par tige selon les regroupements d'essences (moyenne annuelle).	Min 70 dm ³ /tige SEPM. 130 +/-10 % dm ³ /tige SEPM. Minimum 200 dm ³ /tige PEU.
3. Proportion (%) de la superficie planifiée selon les zones de tarification.	Plus ou moins 10 % de la moyenne des 15 prochaines années selon un scénario de diminution de la vulnérabilité à la TBE.
4. Proportion (%) du volume de l'essence moins désiré par rapport au volume du groupe d'essences (SAB vs SEPM).	Plus ou moins 10 % de la moyenne des 15 prochaines années selon un scénario de diminution de la vulnérabilité à la TBE.

- À l'origine (2013-2018), il y avait 3 indicateurs supplémentaires (superficie/km construit, distance moyenne annuelle de transport, volume par essence en garantie). Ils ont été abolis pour le PAFIT 2023-2028.
- Calculé à 3 niveaux : PAFIO, PRAN 300% et PRAN autorisée

Indicateur 2 : Taux de respect des indicateurs économiques

Indicateurs économiques	Cible des indicateurs économiques
1. Volume par hectare planifié (moyenne annuelle).	145 +/-10 % m ³ /ha.
2. Décimètre cube par tige selon les regroupements d'essences (moyenne annuelle).	Min 70 dm ³ /tige SEPM. 130 +/-10 % dm ³ /tige SEPM. Minimum 200 dm ³ /tige PEU.
3. Proportion (%) de la superficie planifiée selon les zones de tarification.	Plus ou moins 10 % de la moyenne des 15 prochaines années selon un scénario de diminution de la vulnérabilité à la TBE.
4. Proportion (%) du volume de l'essence moins désiré par rapport au volume du groupe d'essences (SAB vs SEPM).	Plus ou moins 10 % de la moyenne des 15 prochaines années selon un scénario de diminution de la vulnérabilité à la TBE.

Différents facteurs sont venus influencer les résultats à divers degrés:

- La TBE (récolte préventive et plans spéciaux)
- La récolte par COS complet
- Les vieilles forêts (UTA gelées)
- La situation du caribou

Indicateur 2 : Taux de respect des indicateurs économiques

Indicateurs économiques	Cible des indicateurs économiques
1. Volume par hectare planifié (moyenne annuelle).	145 +/-10 % m ³ /ha.
2. Décimètre cube par tige selon les regroupements d'essences (moyenne annuelle).	Min 70 dm ³ /tige SEPM. 130 +/-10 % dm ³ /tige SEPM. Minimum 200 dm ³ /tige PEU.
3. Proportion (%) de la superficie planifiée selon les zones de tarification.	Plus ou moins 10 % de la moyenne des 15 prochaines années selon un scénario de diminution de la vulnérabilité à la TBE.
4. Proportion (%) du volume de l'essence moins désiré par rapport au volume du groupe d'essences (SAB vs SEPM).	Plus ou moins 10 % de la moyenne des 15 prochaines années selon un scénario de diminution de la vulnérabilité à la TBE.

Ajustements 2028-2033:

- Doit-on maintenir ces 4 indicateurs, spécifiquement le n° 3?
- Si on les maintient, les cibles des zones de tarification doivent être révisées (en fonction des nouvelles cibles de vieilles forêts et du futur plan Caribou)
- Ajouts:
 - Indicateur de PRAN 300 % équilibrée à soumettre à la TGIRT par les BGA (GDS et Groupe Lebel) (réf. : TGIRT de novembre 2022)
 - Autres?

VOIC Approvisionnement en matière ligneuse

Indicateur 3

Indicateur	Cible	Échelle
1. Pourcentage du territoire forestier productif inscrit comme AIPL dans les PAFI dans le respect des balises d'implantation et pour lequel un scénario intensif est élaboré.	15 %	UA
2. Taux de respect des indicateurs économiques	100 %	UA
3. Répartition équitable des superficies planifiées entre les BGA et le BMMB annuellement.	Écart de répartition inférieur à 10 %	UA
Autres mesures permettant de répondre à l'enjeu		
Les autres mesures telles que le pourcentage de la superficie de la stratégie pour les groupes de calculs attribuables et la banque de SI transmise annuellement aux BGA pour la planification et la réalisation des opérations de récolte dans le respect de la stratégie, sont couvert par le biais de l'Entente de partage des rôles et responsabilités de planification et de certification forestière (Entente MFFP-CIFQ).		

Indicateur 3 : Répartition équitable des superficies planifiées entre les BGA et le BMMB annuellement

Indicateur instauré avec le nouveau régime et en lien avec la préoccupation d'une répartition équitable entre BGA et BMMB puisque ce dernier réalise sa sélection en premier

Basée sur 7 contraintes:

Encadrement visuel;
Habitats fauniques (ravage de cerf de Virginie);
Peuplements orphelins;
Habitats fauniques (plan Caribou);
Pente 31 % à 40 %;
Lisières boisées;
Petits bois (cartographiés AB450 ou 30 ans):

Indicateur 3 : Répartition équitable des superficies planifiées entre les BGA et le BMMB annuellement

Historiquement difficile à balancer annuellement:

- Calculés sur des contraintes dont certaines sont très peu réalistes (par exemple les orphelins);
- Multitude de critères à balancer pour le BMMB;
- Récolte par COS complet;
- Sélection et balancement du BMMB réalisé par région sur plusieurs éléments et calcul de l'indicateur fait par Unité d'aménagement (UA).

Encadrement visuel;
Habitats fauniques (ravage de cerf de Virginie);
Peuplements orphelins;
Habitats fauniques (plan Caribou);
Pente 31 % à 40 %;
Lisières boisées;
Petits bois (cartographiés AB450 ou 30 ans);

Indicateur 3 : Répartition équitable des superficies planifiées entre les BGA et le BMMB annuellement

- Le BMMB présente aux BGA et au Ministère les résultats cumulatifs de ses sélections à la table opérationnelle (2 fois par quinquennal)
- Pour le MRNF, cet indicateur n'est pas nécessaire puisqu'il est géré à la table opérationnelle

Ajustement 2023-2028:

- Proposition de retirer cet indicateur



Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Septembre 2023